

EMPLACEMENT CAMPING (arrivée après 14H et départ avant 13H).

0 CARAVANE (dimensions)
0 CAMPING CAR (dimensions)

Nb de Personnes + 10 ans :

Nb de Personnes - 10 ans :

0 TENTE (dimensions)
0 ELECTRICITE

Nb d'ANIMAUX :

LOCATIF (arrivée 16H et départ 10H)

0 MOBIL-HOME Grand confort 5/7 Personnes

0 MOBIL-HOME Confort 4/5 Personnes

0 MOBIL-HOME 4 Personnes

0 ROULOTTE 4 Personnes

0 TENTE LODGE 4/6 personnes

0 TENTE YOURTE 4 personnes

0 TENTE EMPEROR 6 Personnes

0 TENTE INDIANA 4 Personnes

0 TENTE TIPIC 2/4 Personnes

0 TIPI 2/4 Personnes

0 TIPI 2 personnes

0 TENTE VAN 2/4 Personnes

0 TENTE TIPI 2/4 Personnes

0 TENTE TIPI 2 Personnes

* Nombre de **Poulet(s)-Frites** le samedi soir (15 €) :

* Nombre de repas **Moules-Frites** (15 €):

* Nombre de personnes (+ 16 ans) en « **Forfait Soirées** » (50 €) :

L'ensemble de 3 repas dansants + espace bien-être tout le séjour.

* Nombre de personnes (+ 16 ans) en « **Forfait Snacking** » (30 €) :

L'ensemble de 3 repas Lundi Mercredi Jeudi soir avec la gratuité d'un nouveau soin esthétique ou d'une nouvelle animation.

* Nombre de personnes (+ 16 ans) en « **Espace Bien Être** » pour le séjour (30 €) :

* 1h00 de **Spa privatisé** (4 personnes maximum) avec 1 bouteille de Clairette de Die (30 €) :

* Nombre de **kit(s) draps jetables 1 pers.** (5 €) :

* Nombre de **kit(s) draps jetables 2 pers.** (10 €) :

0 **Ménage locatif sans sanitaire** (30 €) 0 **Ménage locatif avec sanitaire** (50 €)

* Nombre de **Taxe de séjour** (+ 18 ans) : x Nb de nuits =

* **Frais de dossier** (5 € - Gratuit dès votre 2nde venue) :

* **Assurance Annulation** 30% du montant de votre séjour) :

Pour un TOTAL de Euros (Location + Suppléments)

ACOMPTE de Euros (A régler à la réservation)

SOLDE de Euros (Emplacement : règlement à votre arrivée)
(Locatif : à régler 30 jours avant votre arrivée)

**LA RESERVATION DEVIENDRA EFFECTIVE A RECEPTION DU PRESENT CONTRAT SIGNE
ET ACCOMPAGNE DU REGLEMENT : → 30% (acompte) du total du séjour pour les semaines.
→ Totalité du séjour à la réservation pour les nuits.**

0 Chèque bancaire à l'ordre du « Camping Le Pont des Issoux »

0 Virement bancaire :

Banque BNP MONTELIMAR

Ref. IBAN : FR76 3000 4004 6600 0102 2737 687

BIC : BNPAFRPPXXX

0 Camping Chèques

0 Bons VACAF

0 Carte Bleue à distance

0 Chèques vacances ANCV

0 Mandat

Fait à Le

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs et conditions de réservation.

Signature obligatoire après avoir porté la mention « lu et approuvé, bon pour accord »



www.sud-ardeche-camping.fr

Camping Le Pont des Issoux

Allée de Vals - 07380 Lalevade d'Ardèche

familyscampinglesissoux@gmail.com

Tél : 06 20 03 09 41

04 27 52 96 64

Réservation :

Les réservations se font uniquement avec le formulaire de réservation, après accord du Camping et dans la limite des disponibilités.

A réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée.

Le nombre de personnes occupant un locatif ne peut excéder la capacité maximum autorisée.

La direction se réserve le droit de refuser une réservation sans en avoir à justifier le motif.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou personnes majeures (Attestation d'accord des parents demandée).

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées.

Paie ment :

Pour un emplacement :

Acompte de 30% de la totalité du séjour à verser lors de la réservation. Le solde sera réglé à votre arrivée.

Pour un locatif :

Acompte de 30% de la totalité du séjour à verser lors de la réservation. Le solde sera à régler un mois avant votre arrivée.

Lors d'une réservation moins de 30 jours avant le début du séjour :

La totalité du règlement sera demandée.

ANCV :

Les chèques vacances ANCV sont acceptés ; aucune monnaie n'est rendue.

Caution :

2 cautions vous seront demandées à votre arrivée pour les locatifs et avant la prise en possession de l'hébergement :

- Une caution de 200 euros en chèque (pour dégradations éventuelles).
- Une caution de 50 euros en espèces (pour le ménage non fait, pour la petite casse selon tarif, pour les fumeurs dans le locatif et les animaux sur les canapés ou sur les lits).

Ces cautions vous seront rendues à votre départ, une fois l'état des lieux effectué.

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur utilisation d'origine.

Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur.

Le client est personnellement responsable des personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rend visite.

Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

Annulation :

Arrivée retardée et départ anticipé :

Aucune réduction ne sera consentie (par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation).
Dans le cas d'un emplacement, vous devrez nous aviser de votre arrivée retardée PAR ECRIT ou le jour même par téléphone.
Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement sera alors attribué à un autre client, dès le lendemain 14H.

Modifications :

Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 6 semaines avant la date de début du séjour et dans la limite des disponibilités à la date de la modification.

En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant :

À l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

En cas de résiliation plus de 30 jours avant le début du séjour :

Le montant de votre acompte restera acquis au Camping Le Pont des Issoux.

En cas de résiliation moins de 30 jours avant le début du séjour :

La totalité du prix du séjour sera due.

Assurance Annulation :

a) Location mobil-home :

- Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au camping.
- Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédents la date d'arrivée, pour quelques raisons que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable et restera acquise au camping.

b) Location emplacement nu :

Pour tout séjour annulé, non consommé, l'acompte et les frais de dossier resteront acquis au camping.

Il est recommandé de souscrire une assurance annulation.

La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.

En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours suivants le sinistre.

Les conditions générales d'annulation complètes et la procédure en cas d'annulation sont disponibles sur le site internet : <http://www.campez-couvert.com>

L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée au séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré.

Aucun remboursement ne sera effectué si l'assurance annulation n'est pas souscrite.

Règlement intérieur :

Chaque locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur du Camping et de respecter les règles suivantes.

CALME NOCTURNE : Pas de bruit entre 22h00 et 8h00, interdiction de circuler en voiture la nuit dans le camp.

TROUBLES ET NUISANCES : Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou dégrade des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

VISITEURS : Le paiement du droit de visite est à régler à l'arrivée du visiteur.

SPA : Interdit aux moins de 16 ans, maillot de bain et serviette obligatoires, respect du matériel.

ANIMAUX : Les chiens de catégorie 1 et 2 (pitbull, rottweiler...) ne sont pas acceptés. Il est interdit de faire monter les animaux sur les banquettes et les lits.

INTERDIT de FUMER à l'intérieur du mobil home. Si cette condition n'est pas respectée, la caution ménage sera retenue.

Responsabilité : Il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

La literie : Les draps ne sont pas fournis, chaque locataire est tenu d'apporter ses draps ou sacs de couchage. Les couvertures ne doivent en aucun cas être utilisées à l'extérieur des mobil homes.

Signature obligatoire après avoir porté la mention « lu et approuvé » :